



COMMUNIQUE DE PRESSE

CHANGEMENT DE DIMENSION RÉUSSI À L'ISSUE DE L'EXERCICE 2021

Paris, le 2 mai 2022 – 18h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce ses résultats annuels 2021. Le rapport financier annuel est mis à la disposition du public sur le site Internet de la société.

Première année de pleine activité depuis la reprise de la société, l'exercice 2021 aura été marqué par un profond changement de dimension de la société Néovacs, avec notamment :

- **La relance réussie des programmes de recherche à l'arrêt depuis 2019**, marqués notamment par la reprise des travaux collaboratifs avec les partenaires académiques de premier plan et des publications marquantes dans le domaine des Allergies, ainsi que l'accord, finalisé début 2022, de transfert de technologies et de reprise du développement avec le partenaire chinois dans le Lupus ;
- **La mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'investissements pour enrichir et diversifier les actifs du Groupe**, avec à la clé quatre prises de participation à ce jour et l'acquisition d'une partie des anciens laboratoires du Groupe Servier à Suresnes, futur écrin pour l'ensemble des activités scientifiques et pépinière de talents ;
- **La reconfiguration complète du bilan**, avec 44 M€ de fonds propres et 33 M€ de trésorerie disponible à fin 2021.

Relance des programmes de recherche autour de sa plateforme technologique Kinoïde®

Les premiers résultats cliniques de phase IIb concernant le Lupus se sont avérés positifs, selon le critère d'évaluation LLDAS¹. Les agences réglementaires chinoises utilisant ce critère, des discussions ont été initiées pour un redéploiement du développement clinique en Chine, associé à un transfert de technologie sur le produit IFN α Kinoïde®, auprès du partenaire historique Biosense.

Ces discussions ont donné lieu à la signature d'un accord annoncé le 18 mars 2022 et au démarrage du transfert de technologie dans les jours suivants. Les coûts de production et d'essais cliniques inhérents à cette opération seront pris en charge intégralement par le partenaire. Néovacs conserve ainsi l'intégralité des droits d'exploitation sur le produit, hors Chine où Biosense Global bénéficie d'une exclusivité géographique et versera à Néovacs des milestones et royalties en cas de commercialisation.

Concernant le programme Allergies, des résultats précliniques en Asthme ont été publiés dans la prestigieuse revue « Nature communication » (mai 2021), ainsi que dans « Allergy », « Pour la science », en collaboration avec l'institut Pasteur et Infinity, Institut Toulousain des Maladies Infectieuses et Inflammatoires labellisé par l'INSERM, le CNRS et l'Université Toulouse III.

Le procédé de synthèse été transféré au département Production pour des études de faisabilité afin de permettre la synthèse d'un lot BPL (Bonne Pratique de Production) pour mener à l'initiation du développement clinique chez l'humain.

¹ Lupus low disease activity state

Ces Kinoïde® seront testés dans le cadre d'un essai de Phase I/IIa après autorisation réglementaire pour lequel Néovacs a sécurisé une trésorerie de 15 M€.

En parallèle, un accord de collaboration a été signé avec l'INSERM et l'Institut Pasteur pour continuer les efforts de recherche sur les produits Kinoïde® IL-4, IL-13 et IgE dans différentes indications. Ainsi, deux accords de licence mondiale ont été signés avec l'INSERM et l'Institut Pasteur sur les deux brevets Kinoïde® IL-4, IL-13 et IgE, dans l'optique de donner tous les droits de développement des produits thérapeutiques à Néovacs. Deux autres programmes de recherches ont également été initiés pour tester diverses approches de production des vaccins, afin de les rendre mieux caractérisables et/ou moins chers et/ou plus efficaces. Ces travaux ont mené au dépôt d'un brevet entièrement détenu par Néovacs.

3 investissements stratégiques en 2021 et déjà 2 depuis le début de l'année 2022

L'activité d'investissement dans des projets prometteurs, aussi bien dans le développement de candidats-médicaments (BioTech) que de dispositifs médicaux (MedTech), a pris une nouvelle dimension depuis le second semestre 2021.

En septembre 2021, Néovacs a annoncé un premier investissement de 5 M\$² (4,2 M€) pour 35% de Bio Detection K9, société spécialisée dans la détection canine de bactéries et de virus et notamment du covid-19. En octobre 2021, la société a finalisé un deuxième investissement de 1,3 M€ dans Signia Therapeutics, société de biotechnologie qui met en œuvre une stratégie de rupture pour la recherche de médicaments contre les infections et les pathologies respiratoires.

Pour accompagner la reprise des essais cliniques et l'activité de co-investissement, Néovacs a acquis les anciens laboratoires du Groupe Servier à Suresnes. Le site totalise 5 000 m² de surface utile, dont une plateforme d'étude fonctionnelle de 2 000 m². Cette acquisition, qui représente un investissement total, intégrant les frais de transaction et d'aménagement, de l'ordre de 8,9 M€ est effectuée à travers une SCI créée pour l'occasion et dont Néovacs détient aujourd'hui 49% du capital.

Depuis le début de l'année 2022, Néovacs a déjà investi à hauteur de 1 M€ dans MEDICAL DEVICES VENTURE, à l'occasion de son introduction en Bourse, afin d'en faire son nouveau véhicule d'investissement privilégié dans l'univers de la MedTech. Néovacs a également investi 2 M€³ dans NETRI, afin de soutenir la croissance la société et de lui permettre de devenir le leader mondial industriel d'organe-sur-puce et d'étendre ses domaines d'applications.

33,1 M€ de trésorerie à fin 2021

La relance des activités scientifiques de la société et le démarrage de l'activité d'investissement ont entraîné une augmentation mécanique des charges d'exploitation. Le résultat d'exploitation semestriel ressort ainsi à -7,8 M€ en 2021 (-3,5 M€ en 2020), dont 4,2 M€ de frais de R&D (multiplication par 2 par rapport à 2020) et 1,5 M€ sur les frais d'utilisation des contrats de financement. Le résultat net atteint -11,8 M€ (-6,1 M€ en 2020) et intègre 2,0 M€ de frais d'engagement sur le nouveau contrat de financement et 3,2 M€ d'autres frais sur l'exécution du contrat de financement.

² À la clôture de l'exercice, 3,5 M\$ ont déjà été versés. Le reliquat de 1,5 M\$ à verser est comptabilisé au bilan en dettes sur immobilisations

³ Avec une option pour un investissement complémentaire pouvant aller jusqu'à 1 M€ sous réserve d'atteinte d'objectifs et selon les besoins de la société

Par ailleurs, le conseil d'administration de Néovacs, réuni ce jour, a décidé de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de la Société, ramenant ainsi le nominal de l'action de 1,00 € à 0,01 €⁴.

Afin de financer son activité et son plan de retournement, la Société a utilisé des contrats de financement en obligations convertibles ou remboursables en actions et levé au total 45,9 M€ sur l'exercice 2021. Les tirages réalisés sur ces contrats et les conversions en actions nouvelles de la société qui en résultent ont permis de renforcer significativement les fonds propres de la société et sa trésorerie.

Au 31 décembre 2021, Néovacs disposait d'une trésorerie de 33,1 M€, pour seulement 1,0 M€ de dettes obligataires converties début 2022 et 43,9 M€ de fonds propres.

À noter que, afin de limiter la dilution des actionnaires, Néovacs a racheté durant l'exercice la totalité des BSA issus de l'émission d'OCEANE-BSA pour un montant global de 5,3 M€⁵. Plus aucun BSA ne pourra être exercé ou acquis dans le cadre du contrat de financement en OCEANE-BSA.

Au-delà de cette situation financière à fin 2021, Néovacs dispose d'une capacité de financement complémentaire de 36 M€ en cas d'utilisation intégrale de la nouvelle ligne de financement signée le 5 septembre 2021, dont 4 M€ ont été levés depuis le début de l'année 2022.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde[®], brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde[®] » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Déborah SCHWARTZ
Relations Presse financière
dschwartz@actus.fr
01 53 67 36 35

⁴ Conformément à la délégation de pouvoirs conférée par l'assemblée générale aux termes de la 5^e résolution votée le 24 novembre 2021

⁵ Le cabinet Crowe HAF est intervenu en qualité d'expert indépendant pour apprécier le caractère équitable de ce prix d'acquisition